

Compte rendu du conseil d'école extraordinaire du 28 avril 2017

ECOLE ELEMENTAIRE LYAUTEY-RIEDISHEIM

Membres présents :

Enseignants :

M. Jacquemin, Directeur de l'école Lyautey.

Mesdames : Del-Do, D'Errico, Liebhenguth, Luydlin, Rietsch, Fischesser, et. Messieurs : Leclere, Studer, Lemoine, Zerling.

Excusés : Mesdames Adam, Chezeau, Menecier, Klinzig, Kuentz, Monsieur Weller

Délégués de parents d'élèves :

APEPA : Mesdames Boumeshouli, Fichter, Glessner, Noacco-Beloual, Rey- Cordier, Nadour, Leoni et Messieurs Hauser.

PEEP: Mesdames Dahmouni, Bera , Koznor.

Représentant la mairie :

M. Nemett : Maire de Riedisheim

Mme Bilger : Adjointe en charge de l'Enfance et de la Jeunesse.

Mme Arnaudon : Conseillère Municipale déléguée

1. Organisation du temps scolaire

Le directeur souhaite la bienvenue aux membres du conseil et lit le mail de Madame l'Inspectrice concernant ce conseil.

Il rappelle le rôle du conseil d'école dans ce domaine ainsi que les membres pouvant voter.

Suite aux différents sondages de la mairie, le conseil d'école doit donner son avis sur les horaires proposés.

Les enseignants font remarquer qu'il s'agissait de sondages à la fiabilité variable, non nominatif...

Pour l'école Lyautey, le dernier sondage donnait :

- 49,7% pour le maintien des horaires actuels (8h-11h30 ; 13h30-15h15 ; 8h-11h le mercredi suivi des APC)

- 19% pour la proposition 2

- 31,3% pour la proposition 3 retenue par la mairie (8h30-12h00 ; 14h15-16h ; 8h30-11h30 le mercredi ; avec accueil mairie à l'extérieur de 7h50 à 8h20)

Les enseignants de l'école n'avaient pas proposé d'autres horaires car ils étaient satisfaits par les anciens.

La pause méridienne devait être allongée pour permettre aux enfants de manger normalement.

Monsieur le Maire explique que les horaires de la cantine n'étaient pas la question prioritaire mais qu'il y en avait d'autres.

Les enseignants craignent que les élèves soient déjà énervés par l'accueil dans la cour de 7h50 à 8h20 et que les risques d'accident se multiplient et se demandent où placer les APC.

Ils demandent si les deux écoles élémentaires peuvent avoir des horaires différents. Le maire propose qu'il y ait cohérence, et équité, et demande le vote du conseil.

Les parents estiment qu'ils ont déjà donné leur avis lors des sondages et souhaitent tous s'abstenir (10 abstentions).

Les enseignants se prononcent : 16 pour les anciens horaires, 1 pour les nouveaux et 1 abstention (compte tenu des procurations).

Le conseil d'école se termine à 18h30.

Secrétaires de séance :

Madame Luydlin

Le Président de séance

et Directeur Jean-François JACQUEMIN